

POUR COMMUNICATION IMMÉDIATE

Brampton lance une nouvelle technologie pour une application plus rapide et plus efficace des règlements de stationnement

BRAMPTON, ON (le 18 décembre 2019) – Bientôt dans votre rue! Un véhicule d'application de la loi de la Ville de Brampton équipé d'un lecteur automatique de plaques d'immatriculation (LAPI) commencera à patrouiller dans la ville à partir de la mi-janvier 2020. La nouvelle technologie permettra d'améliorer la disponibilité des places de stationnement, de faciliter le passage sécuritaire des chasse-neige et des véhicules d'urgence dans les rues de Brampton et, à long terme, de réduire la congestion routière. Elle favorisera également un contrôle plus rapide et plus efficace du stationnement.

Les caméras installées sur le nouveau véhicule à LAPI aideront à trouver les infractions courantes en matière de stationnement au passage du véhicule et avertiront les agents de générer un avis de contravention lorsqu'une infraction a été déterminée. Le véhicule patrouillera dans les rues dans lesquelles la Ville reçoit fréquemment des plaintes concernant des véhicules stationnés pendant de longues périodes.

Selon les connaissances acquises et la capacité de réponse efficace et rapide aux plaintes à l'aide de cette technologie, d'autres véhicules à LAPI pourraient être utilisés dans l'avenir.

Comment la nouvelle technologie fonctionne-t-elle?

Ce système se compose de caméras fixées sur un véhicule et d'un écran à l'intérieur du véhicule connecté au réseau de contrôle du stationnement. Le véhicule patrouillera dans les rues de la ville et enregistrera la plaque d'immatriculation et l'emplacement des véhicules stationnés dans la rue. Le système avertira l'agent d'exécution de la loi des véhicules qui sont stationnés pendant plus de trois heures sans égard au stationnement. Il alertera également des véhicules stationnés pendant les heures interdites de 2 h à 6 h, sans que l'agent n'ait besoin de s'arrêter pour saisir la plaque d'immatriculation du véhicule.

Pourquoi cette nouvelle technologie est-elle nécessaire?

Chaque année, la Ville répond à plus de 10 000 plaintes du public concernant des véhicules stationnés de manière illégale pendant plus de trois heures et à 10 000 autres plaintes concernant des véhicules stationnés dans la rue pendant les heures interdites de 2 h à 6 h. Répondre à de telles plaintes exige beaucoup de ressources et de temps. Grâce à ce nouveau véhicule, la Ville peut participer activement à des patrouilles plus proactives et réactives à un rythme plus rapide.

Qu'en est-il de la confidentialité?

La Ville prend au sérieux la protection de la confidentialité. L'accès aux photographies prises par les caméras du LAPI, y compris les images des numéros de plaques minéralogiques, est strictement contrôlé et sujet à vérification. Lorsque les photographies ne sont pas utilisées pour émettre un avis de contravention, elles ne sont pas conservées (ces photographies sont automatiquement supprimées après 48 heures). Lorsque des photographies sont utilisées pour émettre un avis de contravention, elles sont conservées conformément au règlement municipal sur la conservation des dossiers (ces photographies sont conservées pendant six ans après que la question a été résolue).

Si les contraventions de stationnement ne sont pas payées dans les délais prescrits, la Ville communiquera avec Service Ontario pour obtenir les détails sur la propriété des plaques d'immatriculation. La Ville divulguera également au ministère des Transports de l'Ontario les amendes impayées associées à un numéro de plaque d'immatriculation.

Quelles options de stationnement existe-t-il?

- Dans les garages municipaux ou là où il y a des parcomètres, assurez-vous d'afficher le ticket de stationnement valide sur le tableau de bord et de déplacer votre voiture avant l'échéance du ticket de stationnement.
- Dans les zones résidentielles, si vous êtes garé dans la rue, retirez la voiture dans les trois heures pour éviter de recevoir un avis de contravention. Sinon, déplacez la voiture à un autre endroit après trois heures. D'autres membres de la communauté peuvent aussi avoir besoin de stationner dans la rue, alors faites attention à vos voisins.
- Si vous ou vos invités avez besoin de stationner pendant plus de trois heures ou entre 2 h et 6 h du matin, vous pouvez demander à la Ville d'obtenir [un droit de stationnement gratuit](#). Ce service est offert pour un maximum de 14 jours par an pour chaque plaque d'immatriculation. Si vous organisez un événement pendant les Fêtes ou si vous avez des invités pour la nuit, faites une demande de stationnement.
- Si vous avez un accotement sur votre propriété privée, votre voiture peut être stationnée horizontalement sur l'espace pavé entre le trottoir et la rue.

Cela ne va-t-il pas mettre plus de pression sur les tribunaux ?

Les différends relatifs aux amendes de stationnement ne sont pas gérés par les tribunaux provinciaux, mais par la Ville dans le cadre du [programme de LAPI](#).

Vous trouverez une FAQ complète et de plus amples renseignements sur le LAPI en visitant le site www.brampton.ca.

Citation

« Le stationnement illégal réduit le nombre de places disponibles pour les autres et peut aussi poser un risque pour la sécurité lorsque les véhicules d'urgence et les chasse-neige ne peuvent passer facilement dans les rues. Le nouveau véhicule à LAPI soutient notre priorité d'être une ville bien gérée, de lutter contre le stationnement illégal et d'ouvrir la voie à des routes plus sûres. La Ville sera ouverte à tirer des leçons de l'efficacité de cette nouvelle initiative et à faire des ajustements pour l'avenir. »

- *Patrick Brown, maire*

Une des villes dont la croissance est la plus rapide au Canada, Brampton héberge 650 000 habitants et 70 000 entreprises. Les personnes sont au cœur de tout ce que nous faisons. Nous tirons notre motivation de nos collectivités diversifiées, nous attirons l'investissement, et nous nous lançons sur un chemin qui fera de nous des chefs de file de l'innovation technologique et environnementale. Nous établissons des partenariats pour le progrès afin de construire une ville saine, sécuritaire, durable et prospère. Retrouvez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [Instagram](#). Pour en savoir plus, visitez www.brampton.ca.

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, Médias et Engagement communautaire
Communication stratégique
Ville de Brampton
905-874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca